

Asset management

L'ÉVÉNEMENT

Solvabilité 2 : les investisseurs institutionnels avancent malgré les incertitudes

Après avoir travaillé depuis des années sur le premier pilier de la directive Solvabilité 2, les organismes d'assurances consacrent désormais leurs efforts aux piliers 2 et 3 pour lesquels ils attendent encore des précisions de la part des autorités.

Guillaume Ville,
responsable ALM
(Asset and Liability
Management) et
Solvabilité 2, Carac

Apriori l'application de Solvabilité 2 ne devrait intervenir au plus tôt qu'en janvier 2013, voire en 2014 si son entrée en vigueur est décalée. Ce chantier réglementaire n'en occupe pas moins désormais l'ensemble des investisseurs institutionnels du monde de l'assurance en Europe sur le plan opérationnel. L'ACP (Autorité de contrôle prudentiel) suit d'ailleurs de près la préparation du marché français à Solvabilité 2. Elle devrait dès le 7 octobre dévoiler les résultats de son questionnaire

lancé en juillet afin d'évaluer l'état d'avancement du projet au sein des institutions et les difficultés que rencontrent encore les organismes d'assurances pour mettre en œuvre cette directive qui vise à mieux adapter les fonds propres des assureurs face aux risques qu'ils encourent. Un chantier ambitieux qui a été lancé, il y a plus de dix ans. «Les réflexions sur la directive Solvabilité 2 ont commencé à partir du début des années 2000, mais les institutionnels, en particulier les assureurs, s'impliquent véritablement dans ce chantier réglementaire depuis les études quantitatives 3 et 4 de 2007 et de 2008», indique Gildas Robert, actuaire senior manager au sein du cabinet de conseil Optimind.

Certains éléments de cette directive ont néanmoins déjà été introduits de longue date dans la réglementation française. «Les prémices de Solvabilité 2 se retrouvent en effet dans la législation française avec la publication d'un décret sur le contrôle interne dès 2006 pour les assureurs et les Instituts de prévoyance et en 2008 pour les mutuelles», explique Nicolas Calmon, manager et responsable de l'offre Solvabilité 2 au sein d'Oxéa Conseil. Les grands groupes ont pour la plupart débuté leurs travaux internes sur Solvabilité 2 très en amont, c'est-à-dire il y a plus de cinq ans, mais les acteurs de taille plus modeste s'en pré-occupent aussi depuis plusieurs années. «Nous avons commencé à nous atteler au projet de Solvabilité 2 à la mi-2009 et nous avons notamment participé aux dernières études quantitatives afin d'évaluer nos



«Toutes les équipes de la Carac au sein des différents services de notre mutuelle sont impliquées dans la mise en œuvre de Solvabilité 2.»



ratios avec cette nouvelle réglementation», explique Laurent Chardonnet, responsable du risk management du groupe Prévoir qui gère 3,4 milliards d'euros d'encours. Si tous les institutionnels s'impliquent à l'heure actuelle dans la préparation de Solvabilité 2, ils en sont à des niveaux plus ou moins avancés en fonction des différents piliers de la réglementation.

Le pilier 2, principal chantier de 2011

Solvabilité 2 se décompose en effet en trois piliers. Le premier détaille le mode de calcul des ratios de capital de solvabilité (SCR) et de minimum de capital requis (MCR), et il définit ainsi les exigences quantitatives, tandis que le pilier 2 établit les exigences qualitatives en fixant des règles de gestion des risques : gouvernance d'entreprise, contrôle interne, rapport avec les autorités de tutelle, validation des modèles. Le pilier 3 concerne quant à lui la discipline de marché. Il réglemente la publication d'informations financières et le reporting aux superviseurs ou encore aux agences de notation. Pour le moment le niveau de la directive a été publié fin 2009, les autorités de contrôle ont depuis particulièrement bien détaillé le premier pilier de cette réglementation, ce qui a permis à bon nombre de groupes d'assurances de bien l'avancer, voire de le finaliser en mettant en place des moyens techniques nécessaires. «Mi 2009, nous avons choisi notre logiciel de modélisation financière et actuarielle pour calculer nos ratios de solvabilité, commente Laurent Chardonnet. Un cabinet d'actuariat nous a alors aidé pour les travaux de modélisation et il intervient désormais plus ponctuellement sur des problématiques d'interprétation de la méthodologie.»

Si la plupart des professionnels du monde de l'assurance ont donc mis en place des outils informatiques pour effectuer leurs calculs, ils doivent encore améliorer leurs procédures. «Les assureurs commencent à mettre en place des bases de données afin d'industrialiser leur calcul pour passer ainsi d'un traitement parfois manuel des données à une automatisation du calcul», commente Gilles Dauphine, responsable de la gestion des solutions chez Axa Investment Managers. Certains n'hésitent pas d'ailleurs à employer des outils sophistiqués. «Si nous pouvons désormais évaluer notre situation par rapport aux exigences de capital de Solvabilité 2 selon une approche déterministe, nous devons aussi évoluer vers la modélisation stochastique, c'est-à-dire aléatoire de nos résultats, en y intégrant plusieurs scénarios d'évolutions de marché», ajoute Laurent Chardonnet. Ainsi les efforts se portent davantage aujourd'hui sur les aspects qualitatifs du traitement de leurs données financières. «Nous allons continuer de travailler sur le pilier 1 pour améliorer la fiabilité de nos résultats.

Aujourd'hui, notre principale occupation concerne le pilier 2 consacré à la mesure et à la gestion des risques», témoigne Guillaume Ville responsable ALM (Asset and Liability Management) et Solvabilité 2 au sein de la Carac. Selon une enquête réalisée en juillet par Optimind en compagnie d'OpinionWay, 58 % des institutionnels s'attelleraient au chantier du pilier 2.

La réflexion sur les quatre fonctions clefs – à savoir gestion des risques, audit interne, conformité, et

Gilles Dauphine,
responsable
de la gestion
des solutions,
Axa Investment
Managers



«Les assureurs commencent à mettre en place des bases de données afin d'industrialiser leur calcul pour passer ainsi d'un traitement parfois manuel des données à une automatisation du calcul.»

actuariat – apparaît donc comme le sujet prioritaire de cette année pour une majorité des organismes d'assurances. Ces derniers ont également entamé l'étude du pilier 3. «Les études ont été initiées pour la mise en place de ce pilier, qui couvre la diffusion d'information et le reporting relatif à la solvabilité de la mutuelle», détaille Guillaume Ville. A l'inverse les groupes cotés, internationaux et de taille plus importante, ont axé leurs efforts plutôt sur le pilier 3. Néanmoins cela ne concerne qu'une minorité d'institutionnels. «Seuls les plus gros acteurs, ont bien avancé sur ce sujet dont les modalités ne sont pas encore totalement détaillées, ajoute Gildas Robert. C'est le cas par exemple d'Axa, de BNP Paribas Cardif ou encore de CNP». L'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) a en effet annoncé seulement cet été que le reporting financier sous Solvabilité 2 devra se faire avec la norme XBRL (eXtensible Business Reporting Language). «Dans cet objectif, le superviseur européen a lancé le 22 juillet un document de consultation pour permettre aux assureurs de tester le reporting avec ce langage informatique, explique Sylvie Lépicié, directeur général d'Oxéa Conseil. Cette consultation, qui a pris fin le 7 septembre, contenait tous les éléments techniques nécessaires aux tests.»



Des moyens humains et financiers en progression

L'ampleur du chantier nécessite de mobiliser aussi un nombre conséquent de personnes en interne. En moyenne 20 salariés travaillent cette année à temps plein sur Solvabilité 2 contre 12 en 2010, selon l'enquête d'Optimind. Le nombre de salariés varie néanmoins en fonction de la taille des groupes. «Nous évaluons de notre côté en moyenne à 50 en équivalent temps plein, le nombre de personnes qui œuvrent au chantier de Solvabilité 2 au sein des grands groupes que nous conseillons, détaille Nicolas Calmon. D'autre part, l'ensemble des organismes d'assurances confrontés à cette nouvelle réglementation étoffe aussi ses moyens humains en faisant appel à des experts extérieurs.»

Gildas Robert,
actuaire senior
manager, Optimind



«Les institutionnels, en particulier les assureurs, s'impliquent véritablement dans ce chantier réglementaire depuis les études quantitatives 3 et 4 de 2007 et de 2008.»

De plus, même si les salariés des groupes d'assurances ne travaillent pas tous uniquement sur les aspects réglementaires, la question de Solvabilité 2 devient une thématique centrale de réflexion en interne. De nombreux assureurs organisent ainsi des formations ou encore des colloques pour impliquer l'ensemble de leurs effectifs sur cette question. «Toutes les équipes de la Carac au sein des différents services de notre mutuelle sont impliquées dans la mise en œuvre de Solvabilité 2», témoigne Guillaume Ville. Les moyens financiers mis en œuvre par les assureurs pour faire face à Solvabilité 2 restent cependant difficiles à quantifier. En effet, certains acteurs profitent également de l'évolution réglementaire pour mettre en œuvre d'autres chantiers annexes comme une révision de l'ensemble de leur système d'information, ce qui alourdit la facture. «Un assureur a profité de Solvabilité 2 pour allouer un budget de 60 millions d'euros sur cinq ans dans le cadre

d'un programme d'investissement financier plus vaste alors qu'un autre de taille similaire a prévu dix fois moins», détaille un conseil. Selon une étude de PricewaterhouseCoopers, le budget moyen alloué en 2010 était de 8 millions d'euros. Cette année, il a augmenté de 60 % au sein de la plupart des groupes. Le budget tend en effet à s'accroître au fur à mesure que la date d'entrée en vigueur de la réglementation se rapproche. Certains groupes reportent pourtant les dépenses qu'ils doivent encore faire sur Solvabilité 2.

«A l'heure actuelle, la réglementation est encore fixée à janvier 2013 alors que nous ne disposons pas encore de tous les détails notamment concernant les piliers 2 et 3, rappelle Laurent Chardonnet. De plus, le calibrage du calcul de la formule standard pourrait être remanié en raison de la crise financière que nous vivons. Nous sommes donc attentifs aux évolutions à venir de la réglementation en particulier à la publication à la fin d'année ou début 2012 de la directive Omnibus 2 qui précisera les mesures transitoires et les délais de mise en conformité avec Solvabilité 2. En attendant, nous sommes encore dans l'expectative quant aux moyens supplémentaires à déployer en interne.»

Face aux incertitudes réglementaires, la plupart des acteurs ne tablent pas sur le report probable de la réglementation à 2014 comme l'a évoqué la Commission européenne. «Tous les plannings des assureurs que nous suivons sont encore calibrés pour une entrée en vigueur dès 2013», indique Nicolas Calmon. Les groupes sont néanmoins particulièrement préoccupés par les prochains ajustements de la réglementation. «A l'heure actuelle, le marché attend encore la publication des mesures de niveaux 2 et 3 de Solvabilité 2 qui devraient intervenir au plus tôt en fin d'année, indique Gildas Robert. Une large majorité de professionnels s'attendent d'ailleurs à une évolution plus ou moins importante de la formule standard de calcul de leur capital réglementaire.» Outre les modalités définitives de cette directive, les assureurs sont inquiets aussi de certains aspects de la réglementation qui ont été mis en avant par la crise. «Depuis l'effondrement du marché actions cet été, l'aggravation des problèmes sur les obligations d'Etat et la forte baisse des taux, les institutionnels concernés par Solvency II se préoccupent de la volatilité de leur ratio de solvabilité sous Solvabilité 2 puisqu'ils devront régulièrement informer soit le marché soit leurs instances dirigeantes sur l'évolution détaillée de ce ratio et potentiellement, de leur portefeuille», commente Gilles Dauphine. La crise a aussi révélé les limites à cette nouvelle réglementation qui ne prend pas en compte aujourd'hui certains nouveaux risques comme ceux sur les obligations d'Etat. ■ Audrey Spy